

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

**OBJET :** Commune de Saint-Savournin - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Saint-Savournin pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 1 186 973 € sur un programme de travaux de 2 817 500 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- d'allouer à la commune de Saint-Savournin, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 297 528 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2017/2019, sur une dépense subventionnable de 706 325 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser à signer avec la commune de Saint-Savournin la convention de partenariat, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant d'affectation comme indiqué en annexe 2.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée